







4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup> <sup>5</sup>, et les rémunérations <sup>6</sup> perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) <sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration <sup>8</sup>

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS

Fait à Bruxelles le 25/10/2024

Nombre d'annexes : 0

Signature



<sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

<sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN  
Rue du Comte de Flandre 20  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Date de l'entrée : 01/12/2006  
Date de la sortie :

N° national :  
Date de naissance :

**DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL  
ANNEE 2023**

Ce document n'est pas un document officiel.  
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

**CONFIDENTIEL** \*000000001\*

**M. Amet GJANAJ**  
(Code destination : E3)

1080 Molenbeek-Saint-Jean  
Belgique

**FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10**

N° : 838

	Montant en EUR
6	
Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a) :	
a) Rémunérations	110.327,80
TOTAL (6a + 6b + 6c + 6d, 1. + 6d, 2. + 6e) :	250 110.327,80
21	
Précompte professionnel	
a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur	43.536,25
Total	286 43.536,25
22	
Cotisation spéciale pour la sécurité sociale	287 619,68

\*000000001\*

